



Anticiper pour une meilleure gestion du parasitisme interne dans son troupeau

Diagnostiquer son troupeau

L'observation générale du troupeau

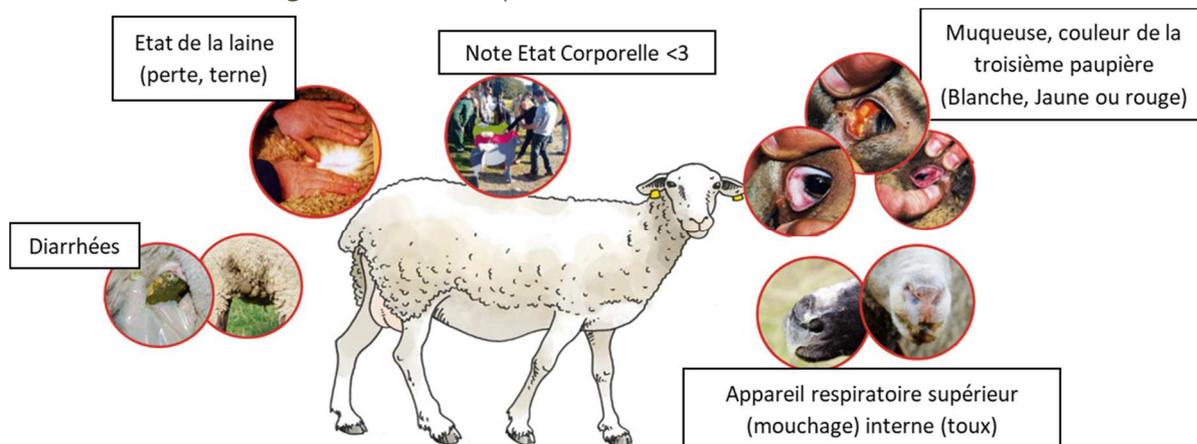


Figure 1 : points d'observation des animaux

Les coproscopies

Faire une coproscopie c'est faire la recherche au microscope des œufs et des larves de parasites grâce à un prélèvement de crottes. Cette analyse réalisée par un laboratoire vétérinaire va nous donner une estimation du taux d'infestation.

La méthode consiste à faire un prélèvement de crottes fraîches sur plusieurs animaux, que l'on va mettre dans un sachet plastique puis envoyer au laboratoire vétérinaire.

Important : Si vous êtes adhérent au GDS, une prise en charge d'analyses pour 4 lots d'animaux/an est possible.

Le prélèvement se fera sur des animaux de type similaires :

- Des primipares
- Fortes productrices laitières
- Des animaux en mauvais état général



Le prélèvement va se faire sur des périodes clés :

- 1 à 2 mois après la mise à l'herbe
- Au printemps
- Avant la mise à la lutte
- A l'automne, au retour de montagne

Tableau 1 : intérêt et limites de réaliser des analyses coproscopiques

INTERETS	LIMITES
Eviter le traitement systématique Prélèvement facile à faire et non invasif	Résultats à mettre en relation avec l'observation des animaux Ne permet pas de voir l'infestation de tous les parasites (larves) Délai pour avoir les résultats

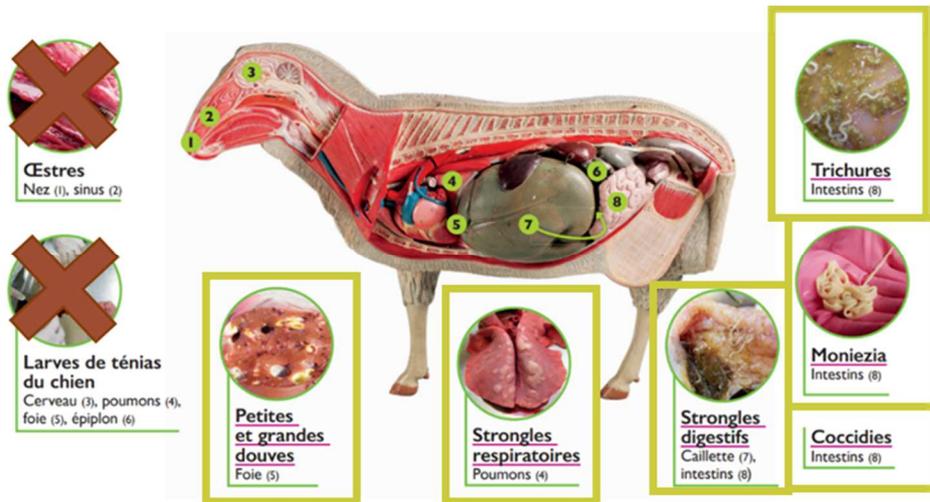


Figure 2 : œufs de parasites mis en évidence par analyses coproscopiques

L'autopsie

L'autopsie est l'examen médical d'un animal mort dont l'objectif est de déterminer la cause de la mort de l'animal grâce à l'observation, l'inspection et la description des lésions présentes sur les différents organes de l'animal.

Tableau 2 : intérêt et limites de l'autopsie

INTERETS	LIMITES
Résultats instantanés Très complet	Demande de fortes connaissances si elle faite par l'éleveur Demande du temps Un animal mort très récemment ou euthanasié par le vétérinaire

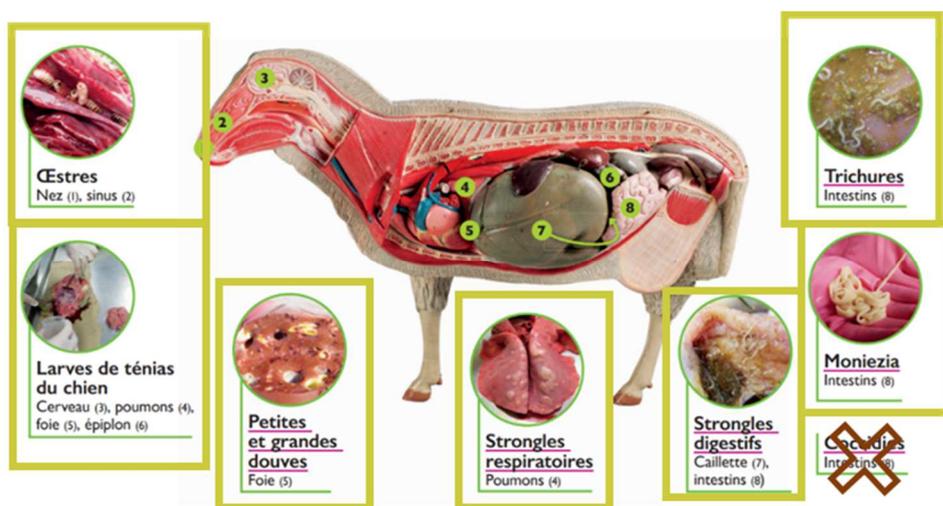


Figure 2 : parasites mis en évidence par l'autopsie

Anticiper avec des mesures préventives

- La conduite du troupeau
- Ration adaptées et équilibrées
- Apport en minéraux et vitamines adaptés
- Observation des signes « alertes »



Mesures agro-pastorales

Certaines pratiques de conduite des animaux au pâturage peuvent prévenir le parasitisme :

- Etre vigilant sur les zones à risque (parc de nuit, parcelles humides, épandages frais)
- Faire régulièrement des changements de parcelles (5 à 7 jours maximum par parcelle) afin d'éviter le surpâturage et l'infestation des prairies (respecter un délai de 2 mois entre chaque passage)
- Retarder la mise au pré si rosée ou humidité

Zoom sur les plantes à tanins et leur effet anthelminthique
 Au cours de plusieurs essais réalisés sur la Ferme Expérimentale de Carmejane avec des agnelles, les effets d'un pâturage de sainfoin sur leur niveau d'excrétion en strongles ont été très variables.

Mesures curatives

Quand ?

Dans le cas où l'infestation deviendrait trop importante (coproscopies, autopsies) et avant que cela pénalise le troupeau sur ces performances.

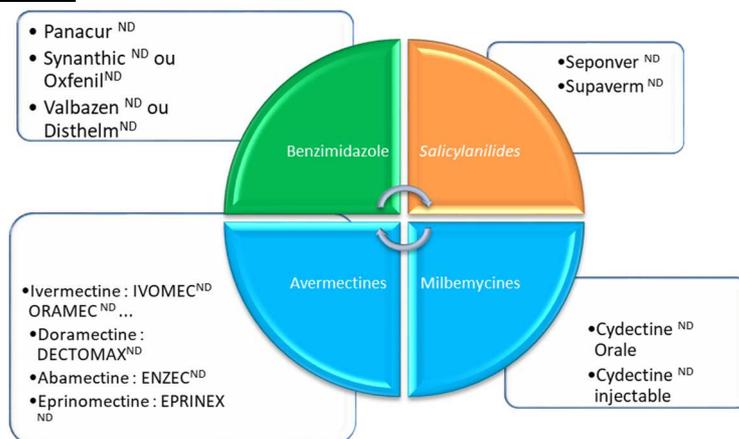
Comment éviter les résistances

Qui traiter ?

Suivant le taux d'infestation, il ne faut traiter que les animaux qui en ont besoin :

- Primipares
- Adulte avec une NEC faible, laine terne/piqué, diarrhée, anémie, toux, éternuement...
- Animaux fortement sollicités (forte productrice laitière, gestation multiple, brebis qui redoublent)

Rotation des molécules



Attention : Bien respecter la posologie, et ne pas sous-estimer le poids des animaux !!

Les traitements alternatifs

Pour information, il existe quelques traitements alternatifs utilisés sur le terrain pour lesquels on a peu de recul :

- Vinaigre de cidre (coccidiose)
- Bloc à lécher enrichi à l'ail
- Compléments phytothérapeutiques
- Huiles essentielles



Alerte Coenurose !

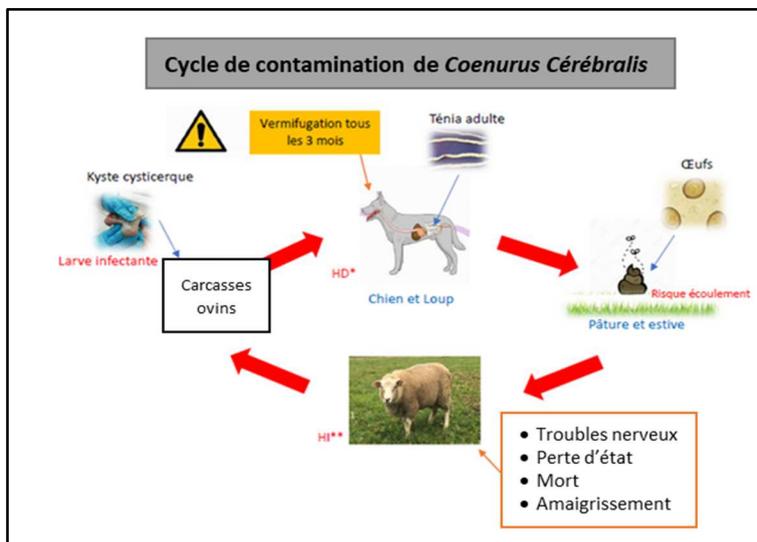
(Eric BELLEAU, vétérinaire conseil GDS 04)

Après la recrudescence très médiatisée de cas graves de coenurose dans la région en 2013 et 2014, de nouvelles atteintes massives et aiguës ont malheureusement été détectées ces dernières années en PACA.

Ces situations laissent éleveurs et vétérinaires démunis car la coenurose (occasionnant encéphalites et « calus ») est hélas incurable chez les ovins malades.

Dans ce contexte et pour éviter l'extension du phénomène, il convient de rappeler les éléments suivants :

- Si le loup ou plus rarement le renard jouent un rôle de réservoir sauvage dans le maintien du parasite dans la nature. Ce sont bien les **CHIENS** au **contact permanent du troupeau** qui ont l'occasion de manger des carcasses d'ovins et qui représentent le **risque majeur de contamination** en hébergeant les ténias adultes et en souillant massivement par leurs crottes les pâtures et le foin.
- Il est nécessaire de rompre à tout prix le cycle parasitaire par 2 actions :
 - ➔ Tuer les ténias adultes en vermifugeant **TOUS** les chiens de l'exploitation 3 à 4 fois par an (et même plus souvent en zone atteinte) avec du PRAZIQUANTEL (5mg/kg) et en détruisant les crottes pendant les 3 jours post-traitement
 - ➔ Empêcher les chiens d'accéder aux carcasses d'animaux morts



En théorie, ces deux mesures appliquées **rigoureusement** et **régulièrement** doivent stopper le processus mais il est parfois difficile de les mettre en pratique sur le terrain : chiens en liberté, souvent nombreux, de poids difficile à estimer et de comportement méfiant ou parfois agressif...

Il faut donc mettre à profit la période hivernale en bergerie pour vermifuger les chiens (conduite et protection) et éviter ainsi les contaminations printanières lors de la mise à l'herbe.

Pour les élevages transhumants, un vermifuge des chiens la veille de la descente de montagne est indispensable.



Laure EON, Vétérinaire conseil GDS 13
Samuel CHALAYE, Technicien sanitaire GDS 04

Avec le partenariat financier de :